



Rodez, le 19 mai 2026

Déclaration liminaire

**Formation Spécialisée Santé, Sécurité
et Conditions de Travail
DDT 12 – 19 mai 2026**

Madame la Présidente,

À l'occasion de cette réunion de la Formation spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3S-CT), nous souhaitons revenir sur plusieurs sujets d'actualité qui préoccupent fortement des agentes et agents des DDI.

Entre les effectifs insuffisants, la souffrance au travail, des pratiques managériales parfois toxiques ou délétères, nous tenons à alerter sur une situation qui, si elle n'est pas prise au sérieux, risque de conduire en Aveyron aux mêmes dérives que celles déjà observées dans plusieurs services de nos ministères, où le dialogue social est devenu inexistant, voire conduit de manière brutale et méprisante.

À la DDT 12, nous exerçons encore aujourd'hui nos missions dans un service relativement préservé. Pourtant, nous constatons parallèlement une déshumanisation croissante de la gestion des personnels dans nos ministères : fins de PNA imposées de manière autoritaire, mobilités contraintes, comptes rendus d'entretiens professionnels non conforme à la réalité vécue par les agentes et agents...

Nous profitons également de cette instance pour rappeler qu'à la suite de la réforme de 2021 ayant conduit à la création des SGCD, voilà désormais plus de cinq ans que les agentes et agents subissent les désorganisations engendrées par l'éloignement des services supports des services métiers. Cette construction artificielle des Directions Départementales Interministérielles continue de démontrer son manque de cohérence et ses effets néfastes sur les conditions de travail. C'est pour cela que nous demandons le retour des services supports en DDI.

Au niveau ministériel et interministériel, nous demandons également que soit remonté notre refus des attaques répétées contre les missions de contrôle et les corps d'inspection, notamment dans les domaines de l'agriculture et du travail. Nous exigeons de nos ministères qu'ils s'engagent réellement dans la lutte contre les inégalités et les discriminations, dans la prise en compte effective des violences sexistes et sexuelles, ainsi que dans une politique immobilière respectueuse des réalités du travail des agentes et agents sur l'ensemble des implantations territoriales.

Nous souhaitons également évoquer les enjeux liés au suivi et à la défense des carrières des personnels. Ceux-ci savent pouvoir compter sur leurs organisations syndicales, qu'elles

soient CGT ou autres. Encore faut-il que ces organisations disposent des moyens et des droits nécessaires pour exercer pleinement leurs missions.

Dans cette perspective, les agentes et agents seront appelés à voter lors des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026. Or, la complexité du dispositif retenu — vote exclusivement électronique et séparation des scrutins entre DDI et ministères — suscite de fortes inquiétudes. Deux chiffres suffisent à l'illustrer : 74 pages pour le projet d'instruction présenté hier au CSA de réseau des DDI, accompagnées d'un support PowerPoint de 79 pages consacré aux seules « élections blanches ».

Si la CGT participe aux travaux préparatoires et suit les « élections blanches », elle rappelle solennellement que l'organisation des élections relève de la seule responsabilité du Ministère de l'Intérieur, et non des organisations syndicales. Tout dysfonctionnement ou échec relèvera donc de sa seule responsabilité, d'autant plus qu'a été imposé unilatéralement le choix du vote électronique avec des dispositifs différents selon les scrutins ministériels ou DDI.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que la CGT a voté hier contre le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote lors du CSA de réseau des DDI.

Enfin, nous souhaitons revenir sur le scandale que constitue l'attitude du gouvernement — et en particulier du Premier ministre et du ministre du Travail — concernant le 1er mai, journée internationale de lutte des travailleuses et des travailleurs.

La CGT est profondément en colère :

- parce que le seul jour véritablement férié, chômé et payé inscrit dans le Code du travail est aujourd'hui remis en cause, alors qu'il constitue une conquête sociale majeure, obtenue au prix des luttes ouvrières ;
- parce que certains responsables politiques tentent de faire croire que contraindre des salariés à travailler ce jour-là réglerait les problèmes de pouvoir d'achat, alors même que le prétendu volontariat reste largement théorique ;
- mais aussi parce qu'en discréditant publiquement les services de contrôle, le Premier ministre a porté atteinte à la légitimité même des agentes et agents de l'État chargés de faire appliquer le droit du travail.

Le gouvernement n'a ainsi pas hésité à piétiner un principe fondamental de l'État de droit : le respect de la loi. Plus grave encore, il a fragilisé l'indépendance des services de contrôle en laissant entendre qu'une forme d'impunité pourrait être accordée à certains employeurs fraudeurs.

La loi n'ayant pas changé, le rôle du gouvernement devait être de la faire respecter, non d'encourager à la contourner. Cette séquence illustre malheureusement une nouvelle fois les attaques constantes menées contre les services publics et leurs personnels, notamment en DDI.

Plutôt que de discréditer ses agentes et agents, le gouvernement ferait mieux de répondre à leurs difficultés concrètes : stagnation salariale, hausse du coût de la vie, insuffisance des indemnités de déplacement, coût du carburant, télétravail mal compensé...

La limitation des déplacements professionnels et le recours accru au télétravail ne peuvent constituer des réponses suffisantes à la dégradation du pouvoir d'achat des agentes et agents publics.

Nous demandons donc que soit remontée au ministre de la Fonction publique, M. Marcangeli, la réalité vécue quotidiennement par les agentes et agents titulaires comme contractuels, confrontés à l'augmentation continue des prix de l'énergie et à une inflation désormais supérieure à 2 %.

Pour la CGT, l'urgence salariale impose des mesures immédiates :

- le dégel du point d'indice et son indexation sur l'inflation ;
- le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2010 ;
- la revalorisation des traitements les plus bas face à la smicardisation croissante de la fonction publique ;
- la refonte des grilles indiciaires ;
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- la revalorisation du barème kilométrique des agents publics.

Pour conclure, la CGT réaffirme que les moyens financiers existent. Alors que les dépenses militaires ne cessent d'augmenter, nous revendiquons une réorientation des budgets publics vers le financement des services publics, des traitements, des salaires, des pensions et des retraites.

Pour la CGT,
F. Massoulié
Titulaire F3S-CT
DDT 12